



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique agricole

Question écrite n° 997

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'importance de l'agriculture française dans l'économie nationale et lui demande la suite qu'il entend donner à la loi d'orientation agricole qui devait être discutée au Parlement. Cette loi trace la voie de l'agriculture du siècle prochain, une agriculture dynamique et performante favorisant la garantie du revenu des agriculteurs. Cette loi d'orientation doit être l'occasion pour la France d'affirmer son rôle dans le modèle européen agricole et de développement rural. Aussi lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, la revalorisation des retraites agricoles, le maintien des services publics en milieu rural et la bonne marche des activités artisanales et commerciales.

## Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation agricole annoncé par le Premier ministre va faire prochainement l'objet de toutes les concertations nécessaires avec les organisations professionnelles agricoles. Dans ce cadre, les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire seront examinées en tenant compte des priorités d'ores et déjà exprimées pour la sécurité alimentaire, l'emploi, l'environnement et la gestion du territoire. Le dispositif de la loi et les mesures concernant les sujets évoqués ne sont pas encore arrêtés. Le texte fera naturellement l'objet d'une présentation détaillée devant la représentation nationale, à l'occasion de la discussion dans les deux assemblées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 997

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 1997, page 2331

**Réponse publiée le :** 25 août 1997, page 2705